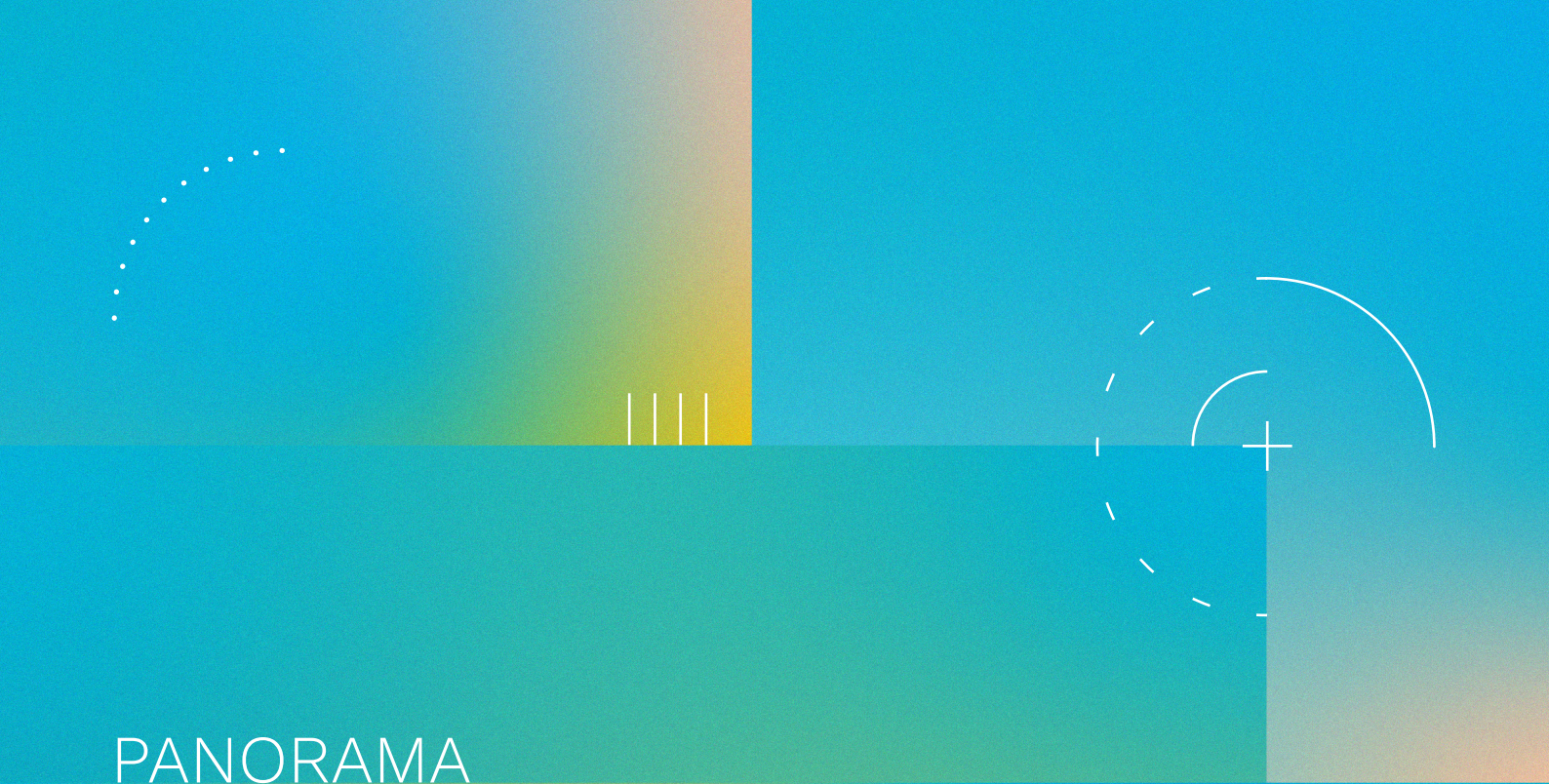




PANORAMA

Acteurs et plateformes de réemploi en Région Auvergne-Rhône-Alpes



Tenerdis



Auvergne-Rhône-Alpes

Pour maximiser l'impact environnemental et économique des énergies renouvelables, les acteurs de ces filières doivent intégrer les principes de l'économie circulaire. Il ne suffit plus en effet de produire de l'énergie renouvelable, mais aussi de repenser l'ensemble du cycle de vie des matériaux et équipements qui la rendent possible. Du photovoltaïque aux batteries, de la construction aux infrastructures énergétiques, chaque filière doit anticiper dès aujourd'hui la fin de vie de ses produits et matériaux.

L'enjeu est double : faire gagner en compétitivité les entreprises des filières de la transition énergétique, tout en réduisant significativement leur empreinte écologique, grâce à l'intégration de pratiques circulaires.

Une invitation à l'action collective pour construire un modèle économique plus résilient et plus durable

Au fil des pages de ce catalogue, vous découvrirez le cadre réglementaire du réemploi, ses bénéfices (environnementaux, économiques et sociaux), le déroulé type d'un projet de réemploi, et un panorama des acteurs et plateformes qui font vivre cette démarche en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces initiatives illustrent une conviction partagée : la transition énergétique ne réussira que si elle s'accompagne d'une gestion vertueuse des matériaux et d'une valorisation des ressources existantes. Le réemploi devient un catalyseur d'innovation, d'ancrage territorial et de performance environnementale.

Pour y parvenir, ce catalogue poursuit trois objectifs majeurs :

- Inciter les entreprises à intégrer des pratiques circulaires et de traitement de la fin de vie pour optimiser les coûts et les ressources, et ainsi contribuer à la compétitivité des filières ENR.
- Développer les marchés locaux pour l'approvisionnement en matières premières du secteur des énergies renouvelables, en favorisant les circuits courts et la sécurisation des approvisionnements.
- Développer un écosystème régional de l'économie circulaire en stimulant l'innovation dans la gestion des matériaux et en soutenant les collaborations entre acteurs de la transition énergétique et de l'économie circulaire

Ce catalogue a été réalisé par Tenerdis, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sommaire

1	Qu'est-ce qu'une démarche de réemploi ? _____	4
2	Quel est le cadre réglementaire du réemploi ? _____	5
3	Quels sont les bénéfices d'une démarche de réemploi ? _____	5
	Bénéfices environnementaux et écologiques _____	5
	Bénéfices économiques _____	6
	Bénéfices sociaux _____	6
4	Quel est le déroulé d'un projet de réemploi ? _____	6
	La réalisation de diagnostics _____	6
	4.1.1 Le diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD) _____	6
	4.1.2 Le diagnostic ressources _____	7
	L'élaboration des marchés liés au réemploi _____	7
	La préparation des matériaux en vue de leur réemploi _____	7
	Les démarches d'assurance de matériaux du réemploi _____	7
	4.1.3 Évaluation de la qualité _____	7
	4.1.4 Garantie et responsabilité _____	7
	4.1.5 Traçabilité et documentation _____	8
	4.1.6 Conformité réglementaire _____	8
	4.1.7 Formation et sensibilisation _____	8
	4.1.8 Assurance produit _____	8
	L'élaboration de conventions de cession _____	8
5	Plateformes de réemploi en région Auvergne-Rhône-Alpes _____	9
	Définition _____	9
	Soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes _____	9
	5.1.1 Soutien financier et appels à projets _____	10
	5.1.2 Partenariat avec les acteurs du réemploi _____	10
	5.1.3 Animation territoriale _____	10
	Acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes _____	10
	5.1.4 Réemploi des matériaux de construction et de déconstruction _____	10
	5.1.5 Réemploi des cartons d'emballage _____	12
	Acteurs nationaux (exemples) _____	13
	5.1.6 Reemply _____	13
	5.1.7 Cycle Up _____	13
	5.1.8 SKOP _____	14
	5.1.9 MyTroc Pro _____	14
	5.1.10 Cycle Zéro _____	14
	5.1.11 Et aussi _____	15
	Pour aller plus loin _____	15



1 Qu'est-ce qu'une démarche de réemploi ?

Une démarche de réemploi consiste à donner une seconde vie à des produits ou des matériaux en les utilisant à nouveau, soit pour leur fonction initiale, soit pour une nouvelle fonction, sans les transformer de manière significative. Cette approche vise à réduire les déchets, économiser les ressources naturelles et limiter l'impact environnemental.

Les étapes clés d'une démarche de réemploi :

1. **Collecte** : identifier et récupérer les produits ou matériaux qui peuvent être réemployés. Cela peut se faire via des points de collecte, des dons, ou des achats de produits d'occasion.
2. **Tri et évaluation** : vérifier l'état des produits ou matériaux collectés pour s'assurer qu'ils sont encore utilisables. Cela peut inclure des tests de fonctionnement, des inspections visuelles, etc.
3. **Nettoyage et réparation** : nettoyer les produits et effectuer les réparations nécessaires pour les remettre en état de fonctionnement ou d'utilisation.
4. **Stockage** : stocker les produits ou matériaux en attendant leur réemploi. Cela doit être fait dans des conditions appropriées pour éviter toute détérioration.
5. **Redistribution** : mettre les produits ou matériaux à disposition des utilisateurs finaux. Cela peut se faire via des ventes, des dons, ou des locations.
6. **Sensibilisation et formation** : informer et former les utilisateurs sur les avantages du réemploi et sur la manière d'utiliser les produits ou matériaux réemployés.
7. **Suivi et évaluation** : suivre l'utilisation des produits ou matériaux réemployés et évaluer l'impact de la démarche de réemploi pour améliorer continuellement le processus.

Le réemploi s'inscrit dans une économie circulaire, où les ressources sont utilisées de manière plus durable et efficace.

Les « recycleries » sont des structures ayant pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer des produits d'occasion ou usagés en vue de leur revente. Elles peuvent également assurer des missions d'animation et de sensibilisation à l'environnement.

Le terme « ressourcerie » est une marque déposée par le Réseau des Ressourceries et à laquelle les structures qui le souhaitent adhèrent. Les recycleries et les ressourceries partagent les mêmes philosophies et objectifs d'économie circulaire et de préservation des ressources¹.

En France, les principaux secteurs concernés par le réemploi sont celui du **bâtiment et de la construction** (réutilisation de matériaux de construction : briques, poutres, portes, fenêtres) qui émet près de **42 millions de tonnes de déchets par an**, du **textile** (via des friperies, des plateformes de vente en ligne, ou des systèmes de dons), de l'**électronique et de l'électroménager** (réparation et réutilisation d'appareils électroniques et électroménagers pour prolonger leur durée de vie), de l'ameublement et de la décoration (via des brocantes, des recycleries, ou des plateformes de seconde main), de l'**automobile** (réutilisation de pièces détachées et reconditionnement de véhicules), et de l'**industrie** (réemploi de machines et d'équipements industriels dans différents secteurs manufacturiers).

¹ ADEME, <https://economie-circulaire.ademe.fr>



2 Quel est le cadre réglementaire du réemploi ?

Le cadre réglementaire du réemploi en France est principalement défini par des lois et directives qui visent à promouvoir l'économie circulaire et à réduire les déchets :

- La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015** vise à favoriser le réemploi et la réutilisation des produits en encourageant les pratiques de l'économie circulaire. Elle impose notamment aux producteurs et distributeurs de contribuer à la gestion des déchets et à la promotion du réemploi.
- La **loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020** : cette loi renforce les obligations des producteurs en matière de réemploi et de réutilisation. Elle introduit plusieurs mesures, telles que l'obligation d'informer les consommateurs sur la disponibilité des pièces détachées, l'interdiction de la destruction des invendus non alimentaires, et la promotion du réemploi des produits électriques et électroniques.
- Le **code de l'environnement**, dans son article L541-1-1, définit le réemploi comme *"toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus"*. Ce code encadre également les obligations des différents acteurs en matière de gestion des déchets et de promotion du réemploi.
- La **directive cadre européenne sur les déchets (2008/98/CE)** établit une hiérarchie des modes de gestion des déchets, en donnant la priorité à la prévention, au réemploi et à la réutilisation avant le recyclage et la valorisation énergétique. Elle encourage les États membres à mettre en place des mesures pour favoriser le réemploi et la réutilisation des produits.
- Le **décret n° 2021-1822 du 27 décembre 2021** : ce décret précise les modalités d'application de certaines dispositions de la loi AGEC, notamment en ce qui concerne l'obligation d'informer les consommateurs sur les caractéristiques environnementales des produits et les possibilités de réemploi et de réutilisation.

Ces réglementations visent à créer un cadre favorable au développement du réemploi en France, en encourageant les acteurs économiques à adopter des pratiques plus durables et en sensibilisant les consommateurs à l'importance du réemploi dans la réduction des déchets.

3 Quels sont les bénéfices d'une démarche de réemploi ?

Bénéfices environnementaux et écologiques

Une démarche de réemploi permet de diminuer les volumes de déchets, de réduire le gaspillage, de rationaliser les achats publics et privés, et de limiter la consommation de ressources.



Bénéfices économiques

Une démarche de réemploi peut également avoir des bénéfices économiques grâce à la réduction des coûts associés à la gestion des déchets, la création de nouvelles activités génératrices de valeur, l'achat de biens d'occasion moins onéreux, les coûts évités d'un achat neuf ou les coûts amortis sur un temps plus long par l'allongement de la durée d'usage... En 2012, le chiffre d'affaires lié au réemploi et à la réutilisation était estimé à plus d'un milliard d'euros par an en France.

Chez ENEDIS, par exemple, plus de 1 000 objets professionnels ont été réemployés via leur plateforme interne, permettant d'éviter 130 tonnes de déchets, ce qui représente des économies directes sur les coûts de collecte et de traitement.

Selon l'ADEME, chaque tonne réemployée correspond à 0,462 tonnes de CO₂ non émis, ce qui peut être traduit en coûts évités liés aux émissions carbone.

Bénéfices sociaux

Le réemploi est créateur d'emplois locaux et non-délocalisables. Il peut aussi influencer sur le secteur de l'insertion sociale pour collecter, remettre en état, revendre ou réparer les objets, en favorisant l'accès à des biens d'occasion moins chers pour les citoyens.

En Île-de-France, 4 400 emplois participent au réemploi et à la réutilisation d'objets et équipements en 2018. Un projet de Pôle Ressourcerie en Haute-Savoie prévoit la création de 20 emplois la première année et 30 emplois en année 4, dont 16 à 25 en CDI.

France Stratégie estime que 800 000 emplois équivalents temps plein sont actuellement concernés par l'économie circulaire, incluant la réparation, le réemploi et la réutilisation.

4 Quel est le déroulé d'un projet de réemploi ?

La réalisation de diagnostics

4.1.1 Le diagnostic Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD)

Le PEMD est une démarche qui vise à évaluer et optimiser la gestion des ressources et des déchets au sein d'une organisation, d'un projet de construction, ou d'un territoire. Ce diagnostic permet d'identifier les flux de produits, équipements, matériaux et déchets afin de mettre en place des stratégies de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Les principaux objectifs et composantes du diagnostic PEMD sont :

- **Identification des flux** : recenser les différents types de produits, équipements, matériaux et déchets générés par une activité ou un projet.
- **Analyse des flux** : évaluer les quantités et la nature des flux identifiés, ainsi que leur origine et leur destination.
- **Évaluation des pratiques actuelles** : analyser les méthodes de gestion des ressources et des déchets en place, et identifier les points forts et les faiblesses.
- **Optimisation de la gestion** : proposer des solutions pour améliorer la gestion des ressources et des déchets, en favorisant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.



- **Plan d'action** : élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre les solutions identifiées, avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de réalisation.
- **Suivi et évaluation** : mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et ajuster le plan d'action si nécessaire.

Le diagnostic PEMD est particulièrement pertinent dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, où il peut contribuer à réduire l'impact environnemental des projets de construction et de rénovation. Il peut également être appliqué dans d'autres secteurs industriels et commerciaux pour améliorer la gestion des ressources et des déchets.

4.1.2 Le diagnostic ressources

Son objectif principal est d'identifier les flux de ressources, d'évaluer leur utilisation et de proposer des mesures pour optimiser leur gestion. Il apporte donc des informations indispensables dans un projet de réemploi.

L'élaboration des marchés liés au réemploi

Dans le cadre de marchés, et plus précisément lors de la rédaction des cahiers des charges et autres documents contractuels, il est recommandé que le maître d'ouvrage indique des objectifs chiffrés en matière de réemploi. Mais également des variantes afin d'anticiper l'absence temporaire de certains gisements.

La préparation des matériaux en vue de leur réemploi

Cette préparation comprend différentes étapes :

- Leur dépose : laquelle ne doit pas dégrader la qualité des matériaux.
- Leur stockage : dans un lieu les protégeant contre les intempéries et les vols.
- Leur remise en état : contrôle, tri, nettoyage, réparation, traitement, étiquetage, protection.
- Leur conditionnement.
- Leur transport.
- Le test de leur performance.

Les démarches d'assurance de matériaux du réemploi

Afin de garantir la qualité, la sécurité et la conformité des produits de réemploi, certaines démarches sont nécessaires.

4.1.3 Évaluation de la qualité

S'assurer que les produits réemployés répondent aux normes de qualité et de sécurité en vigueur. Cela peut inclure des tests de fonctionnement, des inspections visuelles et des vérifications techniques.

Obtenir des certifications pour les produits réemployés, si applicable, pour assurer leur conformité aux normes industrielles ou réglementaires.

4.1.4 Garantie et responsabilité

Offrir une garantie sur les produits réemployés pour couvrir les défauts et assurer les clients de la fiabilité des produits.



Souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les éventuels dommages causés par les produits réemployés.

4.1.5 Traçabilité et documentation

Mettre en place un système de traçabilité pour suivre l'historique des produits, y compris leur origine, leur état initial, les réparations effectuées et les tests réalisés.

Fournir une documentation complète sur les produits, incluant les manuels d'utilisation, les historiques de maintenance et les certificats de conformité.

4.1.6 Conformité réglementaire

S'assurer que les produits réemployés respectent les normes et réglementations locales, nationales et internationales.

Appliquer un étiquetage approprié pour informer les utilisateurs sur l'état du produit, les précautions d'usage et les informations de sécurité.

4.1.7 Formation et sensibilisation

Former le personnel impliqué dans le processus de réemploi sur les bonnes pratiques, les normes de sécurité et les procédures de contrôle qualité.

Informers les clients sur les avantages et les précautions liés à l'utilisation de produits réemployés.

4.1.8 Assurance produit

Proposer une assurance spécifique pour les produits réemployés, couvrant les risques de défaillance ou de dommages.

Il existe deux types de techniques de pose de matériaux de réemploi :

- Techniques courantes : conformes à des référentiels existants
- Techniques non courantes : analyse au cas par cas.

Des techniques non assimilées à des techniques courantes peuvent entraîner des surcoûts assurantiels.

L'élaboration de conventions de cession

Lors de la cession de matériaux issus d'une déconstruction, les modalités de transfert de propriété des matériaux doivent être formalisées via une convention de cession. Cette convention permet de contractualiser le transfert de responsabilité entre le détenteur et le récepteur de la matière et de fournir des éléments de traçabilité et fiabilité des matériaux.



5 Plateformes de réemploi en région Auvergne-Rhône-Alpes

Définition

Une plateforme de réemploi est un espace, souvent numérique, qui facilite la mise en relation entre différents acteurs du réemploi pour favoriser la réutilisation de produits, matériaux ou équipements. Elle se distingue des autres acteurs du réemploi par sa capacité à centraliser et à organiser les flux d'informations et de ressources entre ces acteurs.

- **Centralisation** : les plateformes de réemploi agissent comme des hubs regroupant les informations sur les produits disponibles, les besoins des utilisateurs et les services offerts. Cela permet une meilleure visibilité et accessibilité des ressources.
- **Mise en réseau** : elles regroupent divers acteurs du réemploi, tels que les fournisseurs de matériaux, les artisans, les recycleurs, les consommateurs, et les organisations de réemploi, facilitant les échanges et les collaborations.
- **Facilitation des transactions** : les plateformes de réemploi simplifient les transactions entre vendeurs et acheteurs, en offrant des outils pour la recherche, l'évaluation, et l'achat de produits d'occasion ou réutilisables.
- **Information et transparence** : elles fournissent des informations détaillées sur les produits, comme leur état, leur historique, leur provenance, et leur disponibilité, ce qui augmente la transparence et la confiance entre les parties prenantes.
- **Services complémentaires** : certaines plateformes offrent des services supplémentaires comme la logistique, la certification de produits, des conseils en réemploi, ou des formations, ajoutant de la valeur au-delà de la simple transaction.
- **Innovation technologique** : les plateformes de réemploi utilisent souvent des technologies avancées pour améliorer l'expérience utilisateur, comme des algorithmes de matching, des systèmes de gestion des stocks, ou des outils de suivi des performances environnementales.
- **Impact environnemental** : en facilitant le réemploi, ces plateformes contribuent directement à la réduction des déchets et à la promotion d'une économie circulaire, en prolongeant la durée de vie des produits et en réduisant le besoin de nouvelles ressources.

Une plateforme de réemploi se distingue par son rôle de facilitateur et d'intégrateur au sein de l'écosystème du réemploi, en offrant des solutions qui vont au-delà des capacités individuelles des autres acteurs du secteur.

Soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans une démarche de soutien au développement du réemploi, à la fois par des financements directs, des partenariats avec les réseaux d'acteurs, et l'animation de dynamiques territoriales autour de l'économie circulaire.



5.1.1 Soutien financier et appels à projets

La Région a lancé en 2024, dans le cadre du plan régional en faveur de l'économie de proximité, un appel à projets "Prévention et Economie Circulaire²" visant à soutenir les investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire qui concerne notamment les acteurs du réemploi.

5.1.2 Partenariat avec les acteurs du réemploi

La Région apporte des soutiens techniques pour faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire. Elle collabore notamment depuis 2020 avec le Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries³ (RéSolution), qui fédère les acteurs du réemploi solidaire sur le territoire.

5.1.3 Animation territoriale

Avec l'appui de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CIRIDD porte une animation territoriale sur la période de septembre 2023 à septembre 2025, incluant des actions en faveur de l'économie circulaire et du réemploi⁴.

Acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes

Il existe un grand nombre de structures ayant comme objectif commun de réduire les déchets et de faire la promotion du réemploi. Leurs secteurs et périmètres d'intervention peuvent varier, ainsi que leur fonctionnement (collecte, redistribution, transformation, upcycling, diagnostics...) ; certaines adoptent des approches spécifiques sur l'insertion professionnelle, sur l'éducation et la sensibilisation ou encore par l'utilisation de technologies facilitant le réemploi, la gestion des stocks ou le suivi des performances environnementales.

5.1.4 Réemploi des matériaux de construction et de déconstruction

Certaines plateformes se concentrent principalement sur le réemploi des matériaux de construction et de déconstruction. Elles visent à récupérer, transformer et redistribuer des matériaux de construction pour une utilisation dans de nouveaux projets de construction ou de rénovation.

5.1.4.1 MINEKA

Mineka, basée à Villeurbanne, intervient principalement dans le secteur de la construction et du BTP.

- **Collecte** : service de collecte réservé aux professionnels du BTP pour récupérer les surplus de chantier, les erreurs de commande et les invendus.
- **Redistribution** : les matériaux collectés sont redistribués à prix solidaire dans leur stock, ouvert au public trois jours par semaine. Cela permet à chacun de se procurer des matériaux de construction à moindre coût.
- **Conseil** : accompagnement des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans leurs démarches de réemploi, de la phase de programmation à la livraison des projets.

² [Appel à projets de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Prévention et Economie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Economie Circulaire](#)

³ [La région Auvergne-Rhône-Alpes | RéSolution-Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries AuRA](#)

⁴ [Territoires Engagés Economie Circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes](#)



Cela inclut des diagnostics PEMD, la fiabilisation technique et assurantielle, et le suivi de chantier.

- **Formation** : pour les professionnels du secteur, visant à développer les compétences nécessaires pour intégrer le réemploi dans leurs opérations.

Mineka travaille en partenariat avec divers acteurs locaux et régionaux, y compris des institutions publiques et des entreprises. Elle a obtenu le label "Engagé à Lyon", qui reconnaît les entreprises et commerces contribuant à la transition écologique et sociale.

Mineka dispose d'un catalogue en ligne mis à jour régulièrement, permettant aux visiteurs de consulter les matériaux disponibles avant leur visite. La plateforme organise des événements comme des braderies d'été et participe à des séminaires et des missions de sensibilisation.

Pour en savoir plus : <https://mineka.fr/>

5.1.4.2 BOBI Réemploi

BOBI Réemploi, fondé en 2019, est un bureau d'études spécialisé dans le réemploi des matériaux de construction, basé à Lyon. L'entreprise intervient principalement dans le secteur de la construction et du BTP.

- **Diagnostics PEMD** : identification et quantification des matériaux réemployables sur les chantiers de déconstruction.
- **AMO réemploi** : accompagnement des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre dans l'intégration du réemploi dans leurs projets.
- **Sourcing et qualification des matériaux** : pour les projets souhaitant réduire leur empreinte carbone.
- **Accompagnement et formation** : accompagnement des acteurs du BTP dans l'identification du potentiel de réemploi de leurs bâtiments et développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de démarches de réemploi.

BOBI Réemploi travaille en partenariat avec divers acteurs locaux et régionaux, y compris des institutions publiques, des entreprises et des organismes de formation. Par exemple, ils collaborent avec Aplomb 38 pour former des diagnostiqueurs PEMD.

BOBI Réemploi dispose d'un showroom situé au château de la Duchère, où sont exposés des échantillons de matériaux prêts à être réemployés, des prototypes et des exemples de réemploi.

Pour en savoir plus : <https://www.bobi-reemploi.fr/>

5.1.4.3 Made in past

Made In Past est une entreprise spécialisée dans le réemploi de matériaux de construction, basée dans le Rhône, créée en 2018 par d'anciens professionnels du nettoyage de bâtiments et de la démolition. Made In Past intervient principalement dans le secteur de la construction et du BTP. L'entreprise se concentre sur la déconstruction sélective et la vente de matériaux réemployés, avec une spécialisation dans la réutilisation tertiaire.

- **Déconstruction sélective** : travail sur des chantiers de déconstruction pour récupérer des matériaux réutilisables.
- **Diagnostic et sourcing** : identification du potentiel de réemploi des projets et proposition de solutions concrètes pour intégrer le réemploi sur les chantiers. Cela inclut le diagnostic, le sourcing et la fourniture de données économiques et écologiques.



- **Conditionnement et stockage** : les matériaux et équipements sélectionnés sont déposés, conditionnés et stockés soit sur site, soit dans leur dépôt.
- **Commercialisation** : dépôt situé au sud de Lyon.
- **Formation et sensibilisation** : actions de sensibilisation et de formation pour promouvoir les pratiques de réemploi dans le secteur du BTP.

Made In Past collabore avec divers acteurs du secteur de la construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes et entreprises de démolition. Elle collabore également avec des institutions et des réseaux spécialisés dans le réemploi et l'économie circulaire.

Pour en savoir plus : <https://www.madeinpast.fr/>

5.1.4.4 Ecomat 38

Ecomat38 est une plateforme dédiée au réemploi des matériaux de construction, située à Saint-Appolinard (Isère). La plateforme a été fondée en 2017 par des membres de l'association Aplomb, un organisme de formation en écoconstruction et restauration de patrimoine. Cette initiative est née du besoin de réutiliser les matériaux de construction utilisés sur les sites de formation d'Aplomb et de répondre à une demande de déconstruction de bâtiments traditionnels dans la région. Ecomat38 intervient principalement dans le secteur de la construction et du BTP.

- **Déconstruction sélective** : chantiers pour assurer le réemploi des matériaux avant démolition ou rénovation. Cela permet de récupérer des matériaux tels que le bois, les tuiles, les menuiseries, les sanitaires, etc.
- **Transformation des matériaux** : certaines chutes de matériaux sont transformées pour les rendre réemployables dans l'écoconstruction ou la restauration du patrimoine.
- **Diagnostics ressources** : conformément à la loi AGECE, visant à quantifier et qualifier les matériaux réemployables sur les chantiers.
- **Vente de matériaux** : revente des matériaux exploitables pour d'autres structures du bâtiment et auto-constructeurs. Les matériaux sont disponibles à l'achat sur leur plateforme en ligne.

La collaboration entre Ecomat38 et Aplomb permet de renforcer les valeurs d'un bâti durable et écologique. La plateforme travaille également avec divers acteurs locaux et régionaux pour promouvoir le réemploi et l'économie circulaire dans le secteur du BTP.

Ecomat38 vise à limiter les déchets du BTP et le gaspillage sur les chantiers en développant les pratiques et les normes de réemploi. L'objectif est également de créer de l'emploi en contribuant au développement de nouveaux métiers liés au diagnostic ressources, à la déconstruction, à l'écoconstruction et à la préservation du patrimoine.

Pour plus d'informations : <https://www.ecomat38.com/>

5.1.5 Réemploi des cartons d'emballage

5.1.5.1 Elle Cartonne

Elle Cartonne est une association basée à Villeurbanne qui se consacre au réemploi de cartons d'emballage. Elle est engagée sur le plan social et environnemental, visant à réduire les déchets et à promouvoir une économie circulaire tout en créant des opportunités d'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail. L'association intervient principalement dans le secteur de la logistique et de la gestion des déchets, avec un accent particulier sur le réemploi des cartons d'emballage.



- **Collecte et tri des cartons** : pré-tri et valorisation de cartons destinés au recyclage mais qui ont encore un potentiel de réemploi pour les préparer à une seconde vie.
- **Commercialisation de cartons de réemploi** : produits proposés à des prix compétitifs, offrant une alternative économique et écologique aux cartons neufs.
- **Conseil et accompagnement** : service pour accompagner les structures dans leur démarche de réemploi, pour intégrer des pratiques durables dans leurs opérations.

Elle Cartonne travaille en partenariat avec des structures locales et des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir le réemploi et l'insertion professionnelle. L'association est soutenue par des initiatives locales et des réseaux dédiés à l'économie circulaire et à la transition écologique.

Pour plus d'informations : <https://www.helloasso.com/associations/elle-cartonne>

D'autres acteurs peuvent couvrir une gamme plus large de secteurs, incluant les meubles, les équipements électroniques, les vêtements et d'autres types de produits. Ils peuvent également offrir des services de réparation, de reconditionnement et de recyclage.

Acteurs nationaux (exemples)

5.1.6 Reemply

Reemply, basé à Sarcelles, intervient principalement dans le secteur de la construction et de l'aménagement, en se concentrant sur le réemploi de matériaux de construction. Cela inclut des matériaux tels que le bois, les métaux, les fenêtres, les portes, et d'autres éléments de construction qui peuvent être récupérés et réutilisés.

- **Collecte et stockage** : collecte des matériaux de construction issus de chantiers de déconstruction ou de rénovation. Ces matériaux sont ensuite stockés dans des entrepôts ou des plateformes dédiées.
- **Diagnostic et évaluation** : évaluation de l'état et du potentiel de réemploi des matériaux collectés, pour s'assurer de leur bon état.
- **Redistribution et vente** : marketplace en ligne. Les matériaux sont proposés à des prix compétitifs, permettant aux professionnels et aux particuliers d'acheter des matériaux de construction à moindre coût.
- **Conseil et accompagnement** : pour aider les professionnels du bâtiment à intégrer des matériaux de réemploi dans leurs projets. Cela peut inclure des conseils sur les meilleures pratiques, les normes de sécurité, et les réglementations en vigueur.
- **Sensibilisation et formation** : pour promouvoir les pratiques de réemploi et d'économie circulaire dans le secteur de la construction.

Reemply travaille en partenariat avec des acteurs du secteur de la construction : entreprises de déconstruction, architectes, maîtres d'œuvre, artisans.

5.1.7 Cycle Up

Cycle Up est une entreprise spécialisée dans le réemploi des matériaux de construction, basée à Paris :

- **Plateforme de réemploi** : marketplace via leur site web, qui permet l'achat et la vente de matériaux de réemploi. Ces matériaux peuvent être d'occasion, reconditionnés, upcyclés, ou des surplus de chantier.



- **Conseil et études** : pour tous les acteurs du bâtiment. Ils aident à intégrer des pratiques de réemploi dans les projets de construction et de rénovation, en fournissant des solutions sur mesure pour chaque projet.
- **Formation et sensibilisation** : formations en économie circulaire et actions de sensibilisation pour promouvoir les pratiques de réemploi dans le secteur du bâtiment.
- **Gestion de projets** : Cycle Up couvre les matériaux vendus sur sa plateforme avec différentes formules de garantie, assurant ainsi la qualité et la fiabilité des matériaux réemployés.

5.1.8 SKOP

SKOP est une entreprise versaillaise spécialisée dans la gestion d'inventaire et la promotion du réemploi des matériaux de construction, principalement dans le secteur du BTP :

- **Gestion d'inventaire** : solution numérique pour la gestion d'inventaire des matériaux de construction.
- **Plateforme de réemploi** : mise en relation les acteurs du BTP pour optimiser la gestion des matériaux de construction, du diagnostic à l'exutoire.
- **Solutions numériques** : développement d'applications mobiles et de sites web pour la reconnaissance, la catégorisation et la gestion des inventaires de matériaux.
- **Conseil et accompagnement** : accompagnement des acteurs en facilitant la gestion des matériaux de construction.
- **Redistribution et vente** : marketplace en ligne.

5.1.9 MyTroc Pro

MyTroc Pro est une entreprise certifiée ESUS et reconnue comme outil de transition écologique par l'ADEME. Elle est également labellisée Greentech Innovation par le Ministère de la Transition écologique. MyTroc Pro intervient dans divers secteurs tels que l'industrie, la santé, l'énergie, le BTP, le transport, l'enseignement supérieur, les collectivités et les fondations.

- **Création et animation de plateformes** : proposition de plateformes de réemploi en marque blanche, entièrement personnalisables selon les besoins de chaque client
Accompagnement des clients à chaque étape de leur projet, de l'analyse des besoins au développement technique, en passant par l'animation de la communauté et le suivi opérationnel.

5.1.10 Cycle Zéro

Cycle Zéro est principalement actif en France, avec une forte présence en Île-de-France. Il s'agit d'une application mobile dédiée à la réduction des déchets de chantier en facilitant le réemploi des matériaux de construction. Les employés de Cycle Zéro se rendent sur les chantiers partenaires pour identifier et collecter les matériaux réemployables. Ces matériaux sont ensuite listés sur l'application, permettant aux particuliers situés à proximité de les réserver et de venir les récupérer gratuitement. Chaque matériau est tracé pour garantir une redistribution équitable.

- **Réemploi des matériaux de chantier** : Cycle Zéro permet aux particuliers de récupérer gratuitement des matériaux de chantier inutilisés. Cela inclut une variété de matériaux tels que le bois, les fenêtres, le carrelage, les isolants, les radiateurs, et bien d'autres.



5.1.11 Et aussi

Envie, spécialisée dans le réemploi d'appareils électroménagers et électroniques. Elle collecte, répare et revend des appareils usagés, tout en offrant des services d'insertion professionnelle.

La Petite Rockette est une plateforme qui se concentre sur le réemploi de matériaux et d'objets pour la décoration et l'aménagement d'intérieurs, souvent utilisés dans des projets créatifs et artistiques.

Le Bon Coin, bien que principalement connu comme un site de petites annonces, le site web facilite également le réemploi de nombreux objets et matériaux en permettant aux particuliers de vendre ou de donner des articles d'occasion.

Back Market est une plateforme en ligne spécialisée dans la vente de produits électroniques reconditionnés, offrant une alternative durable à l'achat de produits neufs.

EcoTLC est un éco-organisme qui gère la fin de vie des textiles, des chaussures et du linge de maison, en favorisant leur réemploi et leur recyclage.

Benoît & Cie propose des solutions de réemploi pour les meubles de bureau, en les collectant, les reconditionnant et les revendant.

Le Réseau des Ressourceries regroupe des associations qui collectent, valorisent et revendent des objets et matériaux de réemploi, tout en menant des actions de sensibilisation à l'environnement.

Eco-mobilier est aussi un éco-organisme qui organise la collecte, la dépollution et le recyclage des meubles usagés, en favorisant leur réemploi et leur réutilisation.

Les Ateliers du Bocage est une entreprise d'insertion qui se concentre sur le réemploi et le recyclage de matériel informatique, en offrant des services de collecte, de reconditionnement et de vente.

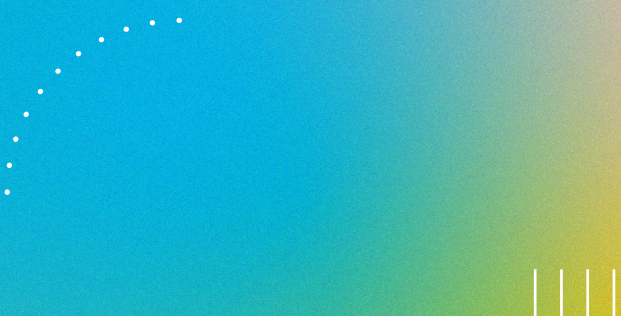
EcoFolio est un éco-organisme qui promeut le recyclage et le réemploi des papiers, en encourageant les bonnes pratiques de tri et de collecte.

Pour aller plus loin

Le paysage des acteurs du réemploi, au-delà des plateformes citées, est en constante évolution. Il existe des cartographies et recensements accessibles en ligne et actualisés, notamment :

- Une carte des acteurs du réemploi sur le site [Materiauxreemploi.com](https://materiauxreemploi.com).
- Un recensement des acteurs du réemploi des emballage, pour le secteur de la restauration sur le site [M. Mme Recyclage](https://m.mme-recyclage.com).
- La carte nationale des acteurs de l'économie circulaire opérée par l'[ADEME](https://ademe.fr).
- Ville et Aménagement durable propose un [VADomètre du réemploi](https://vadometre.com) avec des exemples d'opérations réalisées en région, ainsi qu'un [annuaire des acteurs du réemploi](https://annuaire-des-acteurs-du-reemploi.com).
- Le [réseau régional des ressourceries et recycleries d'Auvergne-Rhône-Alpes](https://reseau-ressourceries.com) soutenu par la Région et par l'ADEME.





Tenerdis



Auvergne-Rhône-Alpes

